

Entente pour une cloture mitoyenne

Par rahan, le 24/02/2008 à 22:45

bonjour,

mon voisin voudrait que nous construisions un mur mitoyen entre nos 2 terrains. actuellement il n'y a qu'un grillage de 1.10m de hauteur.

je serais prét a effectuer les travaux avec lui et a partager les frais,mais pas maintenant. peut il m'y obliger ?

si ouisous quel "pretexte"?

si nonquelle autre alternative lui reste il?

merci par avance pour vos réponses